



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 51

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR
L'URBANISME RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE
LA ZONE 66302HA**

**Avis de motion donné le 5 juillet 2011
Adopté le 30 août 2011
En vigueur le 13 septembre 2011**

NOTES EXPLICATIVES

Le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme est modifié afin d'agrandir la zone 66302Ha en y incluant le lot numéro 4 575 146 qui est retranché de la zone 66303Mb.

RÈGLEMENT R.C.A.6V.Q. 51

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 66302HA

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme*, R.C.A.6V.Q. 4, et de ses amendements, est modifiée par l'agrandissement de la zone 66302Ha à même une partie de la zone 66303Mb qui est réduite d'autant, tel qu'il appert du plan numéro RCA6VQ51A01 de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

PLAN NUMÉRO RCA6VQ51A01

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme afin d'agrandir la zone 66302Ha en y incluant le lot numéro 4 575 146 qui est retranché de la zone 66303Mb.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.